



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12/10/2026
n° 06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 Octobre à 18 Heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie,
sous la Présidence de M. CARETTE Noé, Maire en suite de convocation en date
du 1^{er} Octobre 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,

ETAIENT PRESENTS : Tous les membres en exercice à l'exception de
M. PEPE Luciano (procuration à Mme DELASSUS Dorothée), M. FRANCKE
Nicolas, M. JOLY Manu (procuration à M. BEYAERT) Mme BRUNET Justine
(procuration à Mme BINSSE) Mme BABLIN Sandra (procuration à M.
SENECHAL) et Mme WARNAULT Véronique, absents excusés

Conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

Absents : /

Madame HERLIN Léa a été élue secrétaire.

Délibération n° 2

Objet : Régularisation d'un déficit de la régie C/5113

Par mail en date du 17 Août 2026 le service des finances publiques de Lens nous a avisé qu'il y a une
différence de 360 € concernant la reprise de la balance d'entrée de 2019 et souhaite une régularisation de ce
compte qui concerne l'encaissement des tickets loisirs et CESU.

Il convient d'accepter ce déficit de 360 €

Par conséquent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- D'accepter le déficit de cette régie pour un montant de 360 €
- De régulariser cette situation par l'émission d'un mandat au 65883

Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous- Préfecture
Le 13 Octobre 2026
Publié



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pont-à-Vendin, le 13 Octobre 2026



Le Maire
CARETTE Noé